

Sécurité publique et Protection civile Canada

2009-2010

Rapport sur les plans et les priorités

**L'honorable Peter Van Loan, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique**

Table des matières

Message du Ministre	5
Section I : Survol du Ministère.....	7
Portefeuille de la Sécurité publique	7
Responsabilités du ministère de la Sécurité publique	7
Résultat stratégique et Architecture des activités de programmes.....	8
Sommaire - Planification	9
Sommaire des priorités	10
Analyse des risques.....	12
Profil des dépenses.....	13
Section II : Analyse des activités de programmes	15
Sécurité nationale	18
Gestion des mesures d'urgence	20
Application de la loi.....	22
Régime correctionnel	25
Prévention du crime	27
Gestion frontalière	29
Interopérabilité	31
Services internes	33
Section III : Renseignements supplémentaires	35
Tableaux d'informations supplémentaires disponibles électroniquement	35
Personnes-ressources pour obtenir de plus amples renseignements	36

Message du Ministre



À titre de ministre de la Sécurité publique, je suis heureux de remettre au Parlement ce Rapport sur les plans et les priorités pour 2009-2010, qui démontre comment les efforts que déploie Sécurité publique Canada permettront de veiller à faire du Canada un pays sécuritaire et résilient.

Le Ministère offre des programmes et élabore des politiques portant sur une vaste gamme de questions liées à la sécurité publique, notamment la sécurité nationale, la gestion des urgences, l'application de la loi, le régime correctionnel, la prévention du crime et la gestion des frontières. En veillant à la sécurité des Canadiens, le Ministère vise à préserver la qualité de vie de tous les Canadiens, et il aide directement le gouvernement à s'acquitter de sa responsabilité fondamentale qui consiste à assurer la protection de nos citoyens.

Au cours de la dernière année, le Ministère a réussi à obtenir l'appui de l'ensemble du gouvernement en ce qui concerne le Plan fédéral d'intervention d'urgence; a mis en œuvre le Fonds de recrutement de policiers; a renouvelé la Stratégie nationale pour la prévention du crime; a travaillé au renouvellement de la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet; a aidé à accroître la capacité des collectivités Autochtones de partout au Canada en vue d'aborder la criminalité et la victimisation; et a préparé un nouveau site Web « preparez-vous.ca » qui sera lancé en 2009.

Ce *Rapport sur les plans et priorités* énonce l'ensemble des plans et des principales activités que le Ministère compte entreprendre au cours de l'exercice 2009-2010. Sécurité publique Canada continuera d'aborder des priorités précises touchant la sécurité nationale, la gestion des urgences, les services de police et l'application de la loi, la criminalité et la sécurité, ainsi que la gestion des frontières. Le Ministère s'emploiera également à appuyer les efforts de développement et de reconstruction déployés en Afghanistan, et collaborera avec ses partenaires nationaux et internationaux dans le domaine de la sécurité pendant les Jeux olympiques et paralympiques de 2010.

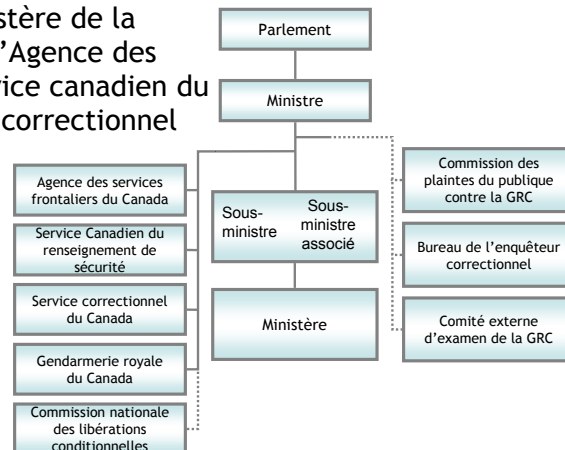
En continuant d'élaborer des politiques et d'offrir des programmes, le Ministère est en mesure de poursuivre son objectif visant à favoriser un Canada sécuritaire et résilient. Je suis convaincu que Sécurité publique Canada continuera d'accroître la sécurité et la résilience des Canadiens au cours des prochaines années. J'aimerais également souligner l'importance, tant par le passé qu'à l'heure actuelle, de la collaboration entre le Ministère et les organismes de son portefeuille, les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, les municipalités et ses partenaires des secteurs public et privé quant à la réalisation de ses objectifs.

L'honorable Peter Van Loan, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

Section I : Survol du Ministère

Portefeuille de la Sécurité publique

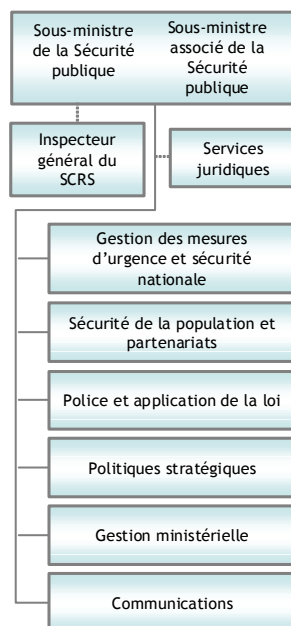
Le portefeuille de la Sécurité publique est vaste et complexe. Il regroupe neuf organismes distincts, qui contribuent tous directement à assurer la sécurité de la population canadienne. En plus du ministère de la Sécurité publique, le Portefeuille comprend l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le Portefeuille englobe également trois organes d'examen autonomes, soit le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.



Responsabilités du ministère de la Sécurité publique

Le ministère de la Sécurité publique joue un rôle de premier plan à l'égard de l'élaboration de politiques, de la prestation de programmes et de l'uniformisation et de l'intégration des politiques et des programmes à l'échelle du Portefeuille. Pour atteindre ses objectifs, le Ministère travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, divers ordres de gouvernement, les premiers intervenants, les groupes communautaires, le secteur privé et d'autres pays. Par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes clairement définis, nous contribuons à l'atteinte de notre objectif stratégique : un Canada sécuritaire et résilient.

Pour protéger les Canadiens contre toutes sortes de menaces, le Ministère fournit des



conseils de nature stratégique et un appui au ministre de la Sécurité publique relativement à un éventail de questions, notamment : la sécurité nationale, la gestion des mesures d'urgence, les services de police et l'application de la loi, la gestion frontalière, les services correctionnels, les services de police autochtones et la prévention du crime.

Le Ministère offre également aux Canadiens un certain nombre de programmes de subventions et de contributions liés à la gestion des mesures d'urgence et à la sécurité des collectivités. Près de 65 % du budget du Ministère est consacré aux programmes de subventions et de contributions.

Le ministère de la Sécurité publique regroupe cinq secteurs : Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale, Sécurité de la population et partenariats, Police et application de la loi, Politiques stratégiques et Gestion ministérielle. Les secteurs ont l'appui de la Direction générale des communications et des Services juridiques. Enfin, le Bureau de

l'inspecteur général du SCRS, également présent au sein du Ministère, mène des examens indépendants afin de s'assurer que le SCRS se conforme à la loi, aux instructions ministérielles et aux politiques opérationnelles.

Résultat stratégique et Architecture des activités de programmes

Le tableau ci-dessous illustre le résultat stratégique et l'Architecture des activités de programmes du ministère de la Sécurité publique.

RS	Un Canada sécuritaire et résilient							
AP	1 Sécurité nationale	2 Gestion des mesures d'urgence	3 Application de la loi	4 Régime correctionnel	5 Prévention du crime	6 Gestion frontalière	7 Interopérabilité	8 Services internes
Sous-activités	1.1 Politique de sécurité nationale 1.2 Bureau de l'inspecteur général du SCRS	2.1 Politique en matière de gestion des urgences 2.2 Protection des infrastructures essentielles et politique en matière de cybersécurité 2.3 Préparation en matière de gestion des urgences 2.4 Opérations d'interventions en cas d'urgence 2.5 Sensibilisation à la gestion des urgences	3.1 Stratégies de l'application de la loi 3.2 Politique de police 3.3 Police des autochtones	4.1 Politiques correctionnelles et recherche 4.2 Programmes correctionnels	5.1 Politiques, recherche et évaluation en matière de prévention du crime 5.2 Financement et soutien de la prévention du crime	6.1 Stratégies d'application des lois frontalières 6.2 Gestion stratégique du programme des politiques aux frontières	7.1 Services de partage d'information	8.1 Soutien à la gouvernance et à la gestion 8.2 Services de gestion des ressources 8.3 Services de gestion des biens

En 2008-2009, le ministère de la Sécurité publique a mis à jour son Architecture des activités de programmes (AAP) de manière à refléter toutes les sous-sous-activités. La nouvelle AAP et le développement continu du cadre de mesure du rendement (CMR) qui l'accompagne éclaireront les décisions sur la pertinence des programmes, leur efficacité et

l'optimisation des ressources; constitueront un appui pour la redistribution des dépenses et l'établissement de liens horizontaux entre les programmes et fourniront aux membres du Parlement et aux Canadiens de l'information améliorée sur les dépenses et les résultats.

Les mesures et les indicateurs de rendement qui sont actuellement dans le présent document proviennent de l'ébauche du CMR du Ministère. Puisque le Ministère a terminé récemment la version initiale de ce cadre, 2009-2010 sera la première année où ce dernier pourra être mis à l'épreuve. Certains indicateurs de rendement décrits dans le présent rapport ne comprennent pas d'objectifs précis puisque les données de base n'étaient pas disponibles au moment de la publication. Le Ministère élaborera des normes et des objectifs dès que les données de base auront été recueillies et rassemblées. L'élaboration et l'achèvement du CMR demeurent une priorité; le Ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec ses homologues du Portefeuille afin d'assurer un degré de cohérence entre les cadres de mesure du rendement de chaque organisme du Portefeuille et le cadre du Ministère. Ainsi, en se fondant sur une vue d'ensemble du Portefeuille, le Ministère pourra rendre compte des résultats aux Canadiens et renforcer la gestion des fonds publics.



On peut obtenir de plus amples renseignements sur l'AAP du Ministère à : <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Sommaire - Planification

Ressources financières (en milliers de dollars)			Ressources humaines (équivalent temps-plein)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012
425 973,9	421 957,5	407 325,2	1092	1084	1060

Résultat stratégique	Un Canada sécuritaire et résilient				
Activité de programmes ¹	(en milliers de dollars)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada ²
	Dépenses projetées 2008-2009	Dépenses prévues			
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	
Sécurité nationale	5 883,1	7 025,5	6 784,5	6 984,5	Un Canada sûr et sécuritaire Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
Gestion des mesures d'urgence	134 828,8	169 603,4	166 223,2	159 857,7	Un Canada sûr et sécuritaire Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
Application de la loi	101 854,1	126 412,0	126 749,0	126 697,3	Un Canada sûr et sécuritaire
Régime correctionnel	7 636,2	7 411,4	7 040,6	7 040,6	Un Canada sûr et sécuritaire
Prévention du crime	33 993,8	64 434,7	64 434,4	57 238,6	Un Canada sûr et sécuritaire
Gestion frontalière	1 791,1	2 093,4	2 103,4	2 014,1	Un Canada sûr et sécuritaire Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale Un partenariat nord-américain fort et mutuellement avantageux
Interopérabilité	10 289,6	3 456,9	3 456,9	3 456,9	Un Canada sûr et sécuritaire
Services internes	66 394,9	45 536,7	45 165,6	44 035,5	Un Canada sûr et sécuritaire Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale Un partenariat nord-américain fort et mutuellement avantageux
Total	362 671,5	425 973,9	421 957,5	407 325,2	
Services reçus à titre gracieux	15 994,3	17 205,4	17 311,5	17 216,7	
	378 665,8	443 179,4	439 269,0	424 541,9	

Les chiffres ont été arrondis aux milliers de dollars. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux.

Remarque : Les dépenses prévues reflètent les fonds demandés dans le cadre du Budget principal des dépenses et les ajustements approuvés dans le cadre financier du gouvernement.

¹ Pour une description de l'activité de programmes, veuillez accéder au Budget principal des dépenses en ligne à <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>.

² Pour une présentation détaillée des résultats du gouvernement du Canada, veuillez consulter le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/framework-cadre-fra.aspx?Rt=1037>.

Sommaire des priorités

Dans le but de parvenir à son résultat stratégique, à savoir un **Canada sécuritaire et résilient**, le ministère de la Sécurité publique dirigera ses efforts vers cinq priorités stratégiques et opérationnelles et deux priorités de gestion en 2009-2010. La mise en œuvre de ces priorités permettra au Ministère de continuer d'appuyer l'engagement du gouvernement d'établir un Canada sûr, un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale, ainsi qu'un partenariat nord-américain solide et mutuellement profitable.

Principales priorités		Type	Liens avec l'AAP	Description
1	Élaborer une approche pangouvernementale en matière de cybersécurité	Nouveau	Gestion des mesures d'urgence et Sécurité nationale	Collaborer avec d'autres ministères et organismes, ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux, afin de diriger l'élaboration d'une Stratégie de cybersécurité pangouvernementale, de manière à assurer l'intégrité cybernétique du gouvernement, protéger l'économie et les infrastructures essentielles, lutter contre la cybercriminalité, assurer la sécurité des citoyens et protéger les Canadiens contre les menaces à la sécurité nationale.
2	Établir des réseaux en vue de partager des renseignements et de gérer les risques dans chacun des dix secteurs des infrastructures essentielles	Nouveau	Gestion des mesures d'urgence	Collaborer avec les autres ministères fédéraux responsables afin d'établir des réseaux sectoriels visant à échanger les renseignements et à gérer les risques de chacun des dix secteurs des infrastructures essentielles (IE). Les infrastructures essentielles sont les processus, systèmes, installations, technologies, réseaux, biens physiques et services qui sont essentiels à la santé, à la sécurité ou au bien-être économique des Canadiens et au bon fonctionnement du gouvernement.
3	En collaboration avec la GRC, le SCT et d'autres organismes, élaborer des propositions à soumettre au gouvernement en vue de renforcer la gouvernance et la responsabilisation de la GRC, y compris la modernisation de l'organisme d'examen et de traitement des plaintes de la GRC	Nouveau	Application de la loi	Élaborer des propositions, y compris la présentation de modifications législatives, afin de moderniser l'organisme d'examen et de traitement des plaintes de la GRC et renforcer la gouvernance et la responsabilisation de la GRC.
4	D'ici 2012, négocier et renouveler les ententes sur les services de police avec huit provinces, trois territoires et 180 municipalités, concernant les services de police fournis par la GRC	Nouveau	Application de la loi	Effectuer des progrès dans l'élaboration d'une entente-cadre, d'une base de faits commune, ainsi que de principes guidant les négociations qui mèneront au renouvellement des ententes sur les services de police.
5	Élaborer des options afin de renforcer les dispositions législatives sur la sécurité communautaire, comme la <i>Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> et la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	Nouveau	Régime correctionnel	Élaborer des propositions, y compris la présentation possible de modifications législatives visant à améliorer l'efficacité du Registre national des délinquants sexuels et la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> pour accroître la sécurité publique.

Le ministère de la Sécurité publique appuiera également les efforts pangouvernementaux relatifs aux priorités suivantes :

Priorités communes	Type	Liens avec l'AAP
Appuyer les efforts de développement et de reconstruction déployés par le Canada en Afghanistan	Nouveau	Sécurité nationale
Appuyer les partenaires dans le cadre des questions relatives à la sécurité pendant les Jeux olympiques d'hiver de 2010	Nouveau	Application de la loi, Gestion des mesures d'urgence et Sécurité nationale

Priorités de gestion	Type	Liens avec l'AAP	Description
1	Nouveau	Services internes	Poursuivre de manière continue la mise en œuvre du plan d'amélioration et d'assurance de la qualité et d'un comité ministériel de vérification; établir une fonction d'évaluation ministérielle; continuer d'améliorer la résilience et la sécurité de l'infrastructure de gestion de l'information et de technologie de l'information; faire progresser la mise en œuvre de la Politique sur la structure de gestion des ressources et des résultats.
2	Nouveau	Services internes	Le Ministère déterminera les initiatives requises (notamment les programmes, les politiques, les outils, etc.) pour faire face à toutes les difficultés en milieu de travail que les employés pourraient soulever.

En plus des priorités susmentionnées, le ministère de la Sécurité publique continuera également la mise en œuvre des principales priorités suivantes déterminées en 2008-2009 :

Priorités courantes	Liens avec l'AAP
Renforcer le Cadre de sécurité nationale du Canada	Sécurité nationale
Mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes dans les collectivités afin d'empêcher les jeunes d'adhérer à un gang ou pour les aider à quitter un gang	Prévention du crime
Élaborer une stratégie canadienne de renforcement de la gestion frontalière, y compris la conception de nouvelles initiatives efficaces d'application de la loi à la frontière et entre les frontières	Gestion frontalière

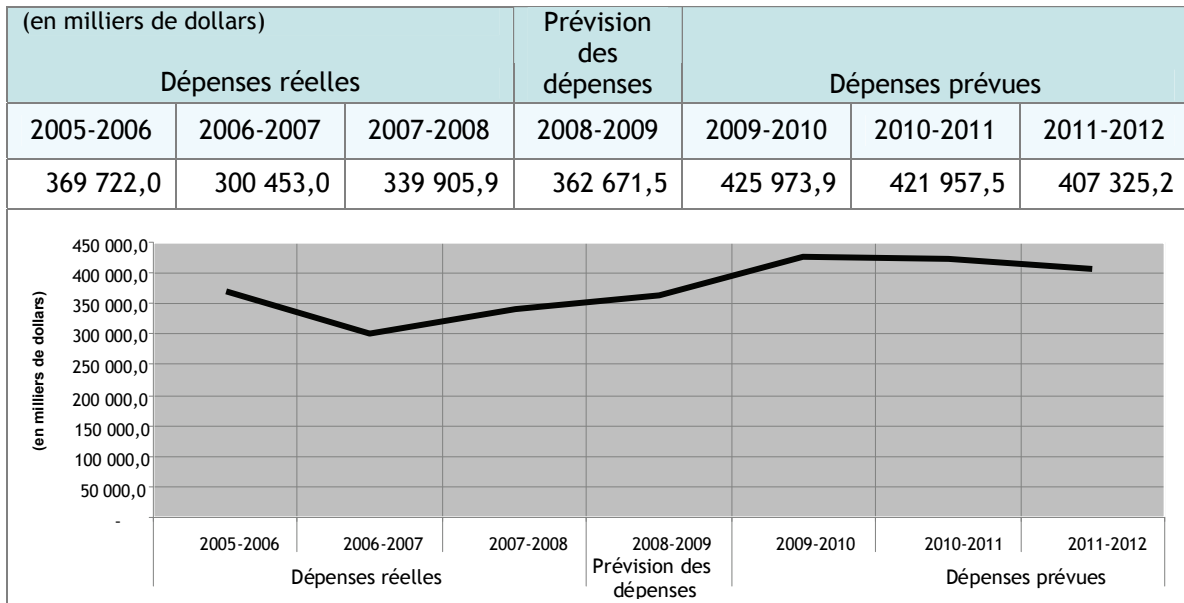
Analyse des risques

Des facteurs internes et externes ont une incidence sur le travail effectué au sein du ministère de la Sécurité publique. Le Ministère travaille en collaboration avec plus de 30 ministères et organismes, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, les partenaires internationaux, le secteur privé et les premiers intervenants afin de poursuivre ses efforts en vue de protéger les Canadiens contre les menaces en constante évolution. Par conséquent, les bonnes relations ont des répercussions sur le travail effectué par l'ensemble du Ministère et elles sont essentielles à l'avancement des politiques et des programmes du Ministère.

À l'interne, le Ministère continue d'améliorer ses outils de gestion grâce à l'élaboration d'une approche plus cohérente de gestion du rendement. L'achèvement de l'Architecture des activités de programmes (AAP), la première version du Cadre de mesure du rendement et la mise en place formelle d'un processus de planification opérationnelle pour l'ensemble du Ministère constituent plusieurs réalisations du Ministère. Le ministère de la Sécurité publique poursuivra l'élaboration du Cadre de gestion des risques et l'établissement d'une fonction d'évaluation ministérielle en vue de s'appuyer sur ces réussites et d'offrir un meilleur soutien à la prise de décisions.

À l'externe, la sécurité des Canadiens est menacée par une variété de risques. Compte tenu du large éventail de ses responsabilités, le ministère de la Sécurité publique doit tenir compte des risques allant des catastrophes naturelles aux menaces à la sécurité nationale. En s'assurant de déterminer et d'évaluer les risques importants et en assurant une coordination adéquate avec les organismes du Portefeuille sur la manière de faire face judicieusement aux menaces à la sécurité, le Ministère continue d'appuyer un Canada sécuritaire et résilient.

Profil des dépenses



Les variations entre les dépenses prévues pour 2008-2009 et 2009-2010 découlent principalement de:

L'augmentation du financement :

- Renouvellement temporaire du financement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, en support aux programmes communautaires visant à réduire la délinquance dans les populations vulnérables et à risque élevé (29,2M\$).
- Financement reçu de la GRC pour l'élaboration de politiques dans les domaines des services de police de première ligne et des services de police nationaux (1,5M\$).
- Augmentations salariales des membres réguliers de la GRC qui participent au Programme des services de police des Premières nations (1,0M\$).

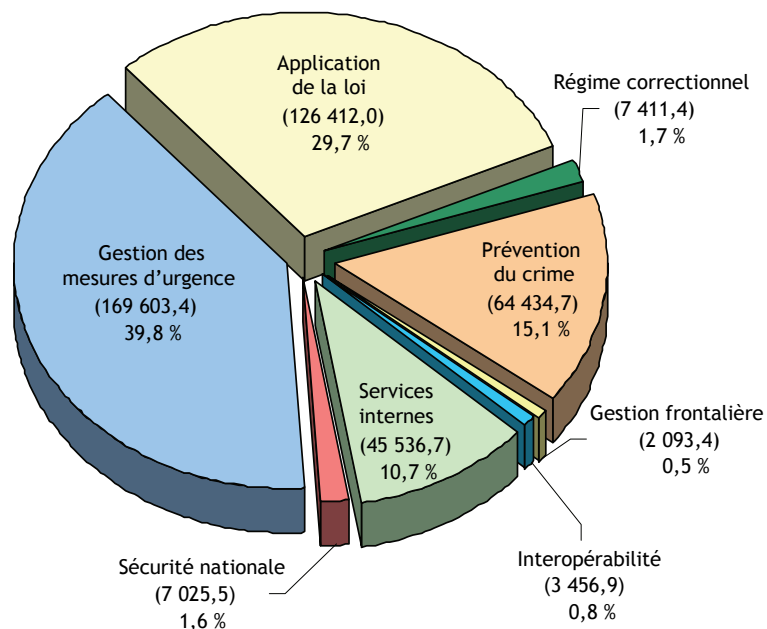
La diminution du financement :

- Diminution du financement lié à la réduction des paiements anticipés versés aux provinces et aux territoires pour l'aide relative aux catastrophes naturelles versée dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (30,0M\$).
- Temporarisation du financement accordé pour la campagne « 72 heures - Votre famille est-elle prête ? » (3,0M\$).
- Temporarisation du financement disponible au Système national intégré d'information interorganismes (2,9M\$).
- Temporarisation du financement accordé pour le Groupe de travail national sur la sécurité informatique (1,4M\$).

Les dépenses prévues pour la période de 2009-2010 à 2011-2012 ont diminué de 18,6M\$, ou 4%, principalement à cause de la révision du financement accordé au:

- Plan d'action pour améliorer la sûreté du transport ferroviaire des passagers et du transport urbain (2,8M\$)
- Financement temporaire prévu pour améliorer la capacité de base en gestion des mesures d'urgence (9,1M\$)
- Temporarisation du programme spécial de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, visant la lutte contre les activités des gangs de jeunes (7,3M\$)

Le tableau ci-contre indique la répartition des dépenses prévues attribuées en fonction des activités de programmes pour 2009-2010 (en milliers de dollars).



Postes votés et postes législatifs

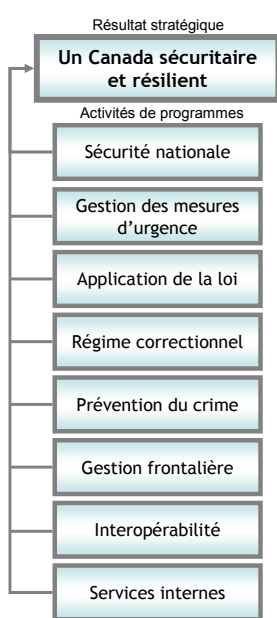
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2008-2009	2009-2010
		Budget principal des dépenses (en milliers de dollars)	
1	Dépenses de fonctionnement	121 588	137 410
5	Subventions et contributions	281 315	271 363
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 003	13 235
(L)	Ministre de la Sécurité publique - Traitement et allocation pour automobile	76	78
	Total	414 982	422 086

Section II : Analyse des activités de programmes

Cette section décrit le résultat stratégique et les activités de programmes du ministère de la Sécurité publique et précise le résultat attendu, les indicateurs de rendement et les objectifs de chacune de ces activités.

Un Canada sécuritaire et résilient

Le mandat du Ministère est légalement défini de manière à inclure toutes les questions relatives à la sécurité publique et à la protection civile qui n'ont pas été attribuées à un autre ministère, commission ou organisme. Dans le cadre de ce mandat, le Ministère exerce un leadership national pour toutes les questions relatives à la sécurité publique et à la gestion des mesures d'urgence, y compris la direction et la coordination du portefeuille de la Sécurité publique.



Compte tenu de l'ampleur de son mandat législatif, le ministère de la Sécurité publique a modifié son résultat stratégique en 2008. « *Un Canada sécuritaire et résilient* » reflète ce mandat et vise l'atteinte d'avantages durables et à long terme pour les Canadiens. En tentant d'atteindre ce résultat stratégique, le Ministère vise à protéger le Canada des menaces à la sécurité aux échelons national et communautaire. De plus, le ministère de la Sécurité publique tente de fournir au Canada et à ses citoyens les outils et les infrastructures nécessaires pour lutter contre les menaces. Un Canada résilient est un pays qui peut résister aux menaces à la sécurité publique, les atténuer et se rétablir.

Même si l'utilisation du terme « résilience » pour évaluer la sécurité publique est assez récent, ce concept est de plus en plus utilisé. Il peut se rapporter à la capacité d'un pays à se rétablir suite à une catastrophe nationale, dans la mesure à laquelle les infrastructures essentielles peuvent subir une interruption, ainsi qu'à la capacité d'une collectivité de se rétablir d'un incident qui entraîne des tensions sociales. Plus récemment, plusieurs pays ont utilisé ce concept dans le contexte de la gestion des mesures d'urgence, et la capacité de mesurer la résilience a fait l'objet d'un grand nombre d'études.

Le ministère de la Sécurité publique a élaboré un cadre visant à mesurer son résultat stratégique. Il a ainsi amorcé un processus de collaboration avec les autres pays, les provinces et les territoires et les universitaires en vue de mesurer la résilience de manière efficace. Jusqu'à présent, le Ministère a rencontré plusieurs partenaires internationaux et membres d'établissements universitaires, et il poursuivra cette collaboration.

D'ici là, le Ministère mesurera l'atteinte du résultat stratégique au moyen d'une évaluation des résultats attendus et des objectifs de rendement pour la période à l'étude (2009-2010) pour chaque activité de programmes : sécurité nationale, gestion des mesures d'urgence, application de la loi, régime correctionnel, prévention du crime, gestion frontalière et interopérabilité.

La **sécurité nationale** continuera d'accroître la capacité du Canada de lutter contre l'espionnage, les activités terroristes et les activités influencées par l'étranger en renforçant le Cadre de sécurité nationale du Canada, y compris l'élaboration d'une approche pangouvernementale en matière de cybersécurité, la modernisation du cadre législatif canadien et le soutien du travail effectué par la Table ronde transculturelle sur la sécurité.

La **gestion des mesures d'urgence** continuera de s'assurer de protéger les Canadiens contre les catastrophes importantes, les accidents et les actes intentionnels. Elle s'emploiera également à renforcer les infrastructures essentielles du Canada. Ces efforts comprennent notamment la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action pour les infrastructures essentielles, ainsi que la direction des activités fédérales de gestion des conséquences pendant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. La Gestion des mesures d'urgence continuera également d'appliquer le principe fondamental selon lequel les personnes ont la responsabilité de se préparer à faire face à diverses urgences au moyen de programmes comme la Semaine de la protection civile et la campagne 72 heures.

L'**application de la loi** s'efforcera d'assurer la sécurité des collectivités et l'efficacité des services de police en renforçant la gouvernance et la responsabilisation de la GRC, et en négociant et renouvelant les ententes sur les services de police. Cette activité de programmes mettra également l'accent sur le contrôle efficace des armes à feu et sur les mesures d'application, et elle établira une collaboration avec d'autres organismes en vue de faire avancer les efforts nationaux de lutte contre les crimes graves et le crime organisé, ainsi que l'application efficace du Programme des services de police des Premières nations.

Le **régime correctionnel** visera à assurer la réinsertion sûre et efficace des délinquants admissibles dans les collectivités canadiennes en améliorant l'efficacité du Registre national des délinquants sexuels et en poursuivant la réforme des dispositions législatives relatives aux services correctionnels. Cette activité de programmes s'emploiera également à faire en sorte que les collectivités autochtones aient les connaissances et les capacités requises pour assumer les responsabilités liées aux services correctionnels et à la guérison. On travaillera avec d'autres partenaires afin d'améliorer les possibilités des collectivités autochtones.

La **prévention du crime** s'emploiera à réduire les infractions au sein des populations ciblées, y compris les enfants et les jeunes à risque, ainsi que les récidivistes à risque élevé. Les activités prévues sont les suivantes : administration de la Stratégie nationale pour la prévention du crime; efforts continus axés sur le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes et la Stratégie nationale antidrogue; élaboration et diffusion de connaissances pratiques sur les programmes modèles; évaluation prévue du Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque.

Dans le cadre de ses efforts en vue d'assurer une gestion frontalière efficace et sûre tout en facilitant les échanges commerciaux et les voyages légitimes, la **Gestion frontalière** axera ses efforts sur l'élaboration d'une vision frontalière canadienne visant à améliorer la gestion frontalière canadiennes au moyen d'une gestion des risques améliorée, d'un engagement efficace avec les États-Unis et d'initiatives

ciblées comme des activités intégrées d'application de la loi transfrontalières en territoire canadien ayant été déterminées au Forum sur la criminalité transfrontalière (Canada-É.-U.).

L'**interopérabilité** portera sur les programmes de gestion de l'information et de la technologie de l'information en vue d'établir des communications de prévention ou d'urgence entre les ministères et les organismes fédéraux de manière à assurer la protection des Canadiens. Il s'agira notamment du développement d'un système pour les courriels classifiés (réseau de communications secrètes) à l'échelle des ministères et des organismes fédéraux et, en collaboration avec d'autres, d'appuyer les réseaux d'audio-messagerie pour les premiers intervenants, comme le Plan sur l'interopérabilité vocale du Canada.

Les activités de programmes mentionnées précédemment seront appuyées par l'activité de programmes relative aux **services internes**. Cette activité portera principalement sur l'amélioration continue des outils de gestion du Ministère; elle visera également à appuyer les gestionnaires et les employés dans la mise en œuvre de solutions visant à donner suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux pour le Ministère; elle s'emploiera également à fournir des conseils et des services stratégiques sur les communications.

Sécurité nationale

Cette activité de programmes sert à élaborer et à coordonner des politiques visant à définir et à renforcer les objectifs du Canada en matière de sécurité nationale. Pour ce faire, le ministère de la Sécurité publique travaille en collaboration avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux afin d'appuyer nos priorités en matière de sécurité nationale. Ces priorités visent à protéger le pays et les Canadiens contre les nouvelles menaces et les nouveaux enjeux relatifs à la sécurité nationale tout en assurant un équilibre avec la nécessité d'assurer une surveillance, la responsabilisation et la protection des libertés civiles.

Avantages pour les Canadiens

La **sécurité nationale** s'emploie à créer un Canada sécuritaire et résilient en s'assurant que le **Canada est en mesure de lutter contre les activités liées à l'espionnage et au terrorisme et les activités influencées par des pays étrangers**. Le Ministère joue un rôle de leader en aidant le Canada à se protéger des menaces à la sécurité nationale grâce à l'élaboration de politiques, de dispositions législatives et de programmes. Il travaille également avec des ministères et des organismes partenaires afin de mettre en œuvre les orientations du gouvernement en matière de sécurité nationale, tout en respectant les valeurs démocratiques, les droits de la personne et la primauté du droit.



Faits saillants de la planification

Ressources Humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2009-2010		2010-2011		2011-2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
59	7 025,5	56	6 784,5	58	6 984,5

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs
Le Canada a une forte capacité en termes de politiques et de mesures législatives liées à la sécurité nationale	Les partenaires nationaux et internationaux pertinents sont impliqués dans le renforcement des partenariats liés aux questions de sécurité nationale.	≥ 5 au niveau international ≥ 20 au niveau national
	Développement de politiques et stratégies visant à appuyer les activités opérationnelles du Ministère.	≥ 3
Les rapports existants (p. ex., le Cadre de mesure du rendement ministériel, les examens de mi-exercice et les rapports de fin d'exercice) seront utilisés pour évaluer le rendement du Ministère, notamment l'atteinte des résultats attendus en matière de sécurité nationale, et pour rédiger des rapports sur les indicateurs de rendement connexes.		

Les Canadiens continuent de vivre dans un monde incroyablement complexe et incertain. Les organisations terroristes continuent de nuire aux collectivités et de faire d'innocentes victimes chaque année. Les événements dévastateurs qui sont survenus récemment à Mumbai, en Inde, du 26 au 29 novembre 2008, nous rappellent que le

Canada et les Canadiens ne sont pas à l'abri du terrorisme, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de nos frontières.

Les activités relatives à la sécurité nationale comprennent l'examen des politiques et des dispositions législatives existantes et la création de nouvelles politiques et de dispositions législatives visant à protéger le Canada et les Canadiens contre les nouvelles menaces et les nouveaux enjeux relatifs à la sécurité nationale, tout en maintenant un équilibre avec la nécessité d'assurer une surveillance, la responsabilisation et la protection des libertés civiles. Les valeurs fondamentales du Canada en matière de sécurité nationale portent sur la démocratie, les droits de la personne et le respect de la primauté du droit.

Le ministère de la Sécurité publique participe aux efforts du gouvernement visant à protéger les Canadiens contre les menaces en matière de sécurité nationale et à accroître celle-ci en fournissant des conseils au ministre de la Sécurité publique. Cette tâche suppose une collaboration avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux, y compris des organismes comme le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le ministère de la Justice et la GRC. En 2009-2010, le Ministère fournira des conseils au ministre à l'appui de l'engagement du gouvernement consistant à accorder aux victimes le droit d'intenter une action civile contre les responsables et les promoteurs d'actes terroristes et à établir un mécanisme d'examen des activités relatives à la sécurité nationale qui impliquent plus d'un organisme de sécurité.

Durant l'année qui vient, le Ministère élaborera également une approche en matière de **cybersécurité**. Les efforts visant à **moderniser le Cadre législatif canadien** se poursuivront afin de permettre aux organismes d'application de la loi et de la sécurité nationale d'avoir accès aux renseignements requis et de mener des enquêtes légales sur des actes criminels et terroristes commis au moyen de l'utilisation illégale de nouvelles technologies ou sur des organisations criminelles ou terroristes qui utilisent ces technologies pour promouvoir leur cause.

La **Table ronde transculturelle sur la sécurité** (TRTS) a pour mandat d'engager les Canadiens et le gouvernement du Canada dans un dialogue continu sur la façon d'assurer la sécurité nationale dans une société diversifiée et pluraliste. En réponse aux résultats de l'évaluation, les efforts visant à améliorer l'efficacité des travaux menés par la Table ronde se poursuivront en 2009-2010. Ces ajustements comprennent le renouvellement de la composition des membres de la Table ronde au moyen d'une rotation des membres, l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation officielle et l'utilisation accrue de la Table ronde par le gouvernement pour obtenir de la rétroaction sur les propositions relatives aux politiques et aux programmes. Ces ajustements permettront de s'assurer que la Table ronde demeure un mécanisme important dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes de sécurité nationale qui reflète les différents points de vue de la collectivité canadienne.

En 2009-2010, le quatrième et dernier monument érigé en mémoire des victimes de la tragédie du vol 182 d'Air India sera achevé et dévoilé à Montréal.



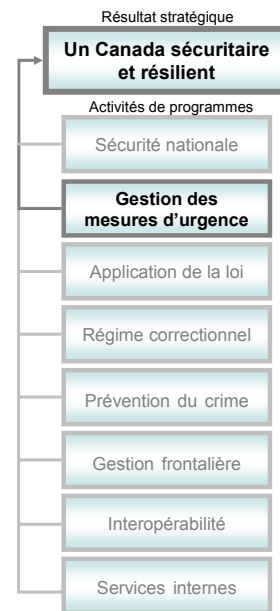
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services ou les initiatives liés à cette activité de programmes, veuillez consulter le site <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Gestion des mesures d'urgence

Cette activité de programmes vise à assurer la sécurité des Canadiens et des collectivités en renforçant la résilience des infrastructures essentielles et en coordonnant et mettant en œuvre efficacement les politiques et les programmes en fonction des quatre piliers de la gestion des mesures d'urgence (la prévention/l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement). En collaboration avec les provinces et les territoires, ce programme vise également à informer les Canadiens de leur responsabilité à l'égard de la préparation en cas d'urgence et à leur fournir les outils dont ils ont besoin pour le faire.

Avantages pour les Canadiens

La gestion des mesures d'urgence vise à fournir une orientation stratégique et à assurer la coordination des activités de gestion des mesures d'urgence avant, pendant et après une situation d'urgence, en s'assurant que les **Canadiens sont mieux protégés contre les catastrophes, les accidents et les actes intentionnels.**



Faits saillants de la planification

Ressources Humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2009-2010		2010-2011		2011-2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
394	169 603,4	392	166 223,2	376	159 857,7

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les Canadiens sont protégés contre tous les dangers (naturels, technologiques et anthropiques) et les infrastructures essentielles du Canada sont résilientes	Pourcentage de Canadiens estimant qu'ils sont plus en sécurité et mieux préparés à faire face à des catastrophes naturelles et causées par l'homme	Augmentation de 6 % d'ici 2011-2012 à partir de la base de référence 2008 de 41 %
	Pourcentage de Canadiens qui ont préparé une trousse d'urgence	Augmentation de 5% d'ici à 2011-2012 à partir de la base de référence 2008 de 43%
	Niveau de résilience des infrastructures essentielles	Élaboration d'un moyen de mesurer et d'évaluer la résilience d'ici le 31 mars 2010

Les rapports existants (p. ex., le Cadre de mesure du rendement ministériel, les examens de mi-exercice et les rapports de fin d'année) seront utilisés pour évaluer le rendement du Ministère, notamment l'atteinte des résultats attendus en matière de gestion des mesures d'urgence, et pour la rédaction des rapports sur les indicateurs de rendement connexes.

Grâce à la mise en œuvre de la **Stratégie nationale et du plan d'action pour les infrastructures essentielles**, le Ministère travaillera en collaboration avec d'autres ministères fédéraux afin d'établir des réseaux sectoriels visant à échanger des renseignements et à gérer les risques de chacun des dix secteurs des infrastructures essentielles (IE). Les réseaux sectoriels seront formés des ministères et organismes

fédéraux pertinents, des provinces, des territoires et des intervenants des secteurs privé et public.

Les infrastructures essentielles sont les processus, systèmes, installations, technologies, réseaux, biens physiques et services qui sont essentiels au bien-être des Canadiens et au bon fonctionnement du gouvernement. Les infrastructures essentielles peuvent être autonomes ou interconnectées et interdépendantes à l'intérieur et entre les provinces, les territoires et les frontières nationales. Les perturbations des infrastructures essentielles pourraient entraîner des pertes catastrophiques de la vie, des effets économiques négatifs, et des dommages significatifs à la confiance du public.

Le ministère de la Sécurité publique établira un **Forum intersectoriel national** en vue d'appuyer une approche globale et concertée entre les secteurs public et privé. Ce Forum préconisera l'échange d'information entre les réseaux sectoriels et se penchera sur les interdépendances pangouvernementales et intersectorielles.

Le Ministère continuera d'assurer la direction des activités fédérales de gestion des conséquences pendant les **Jeux olympiques et paralympiques de 2010**. Il s'assurera notamment d'établir des rapports consolidés pendant les Jeux, de coordonner les interventions du gouvernement fédéral pendant les incidents importants et de traiter les demandes d'aide provenant des responsables fédéraux et provinciaux. Les efforts comprendront également la planification à l'appui de l'équipe d'intervention nationale d'incidents chimiques, biologiques, radioactifs, nucléaires et explosifs (CBRNE), en collaboration avec les principaux intervenants fédéraux, provinciaux et municipaux.



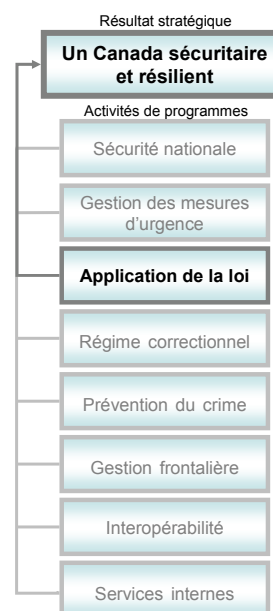
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services ou les initiatives liés à cette activité de programmes, veuillez consulter le site <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Application de la loi

Cette activité de programmes permet au ministère de la Sécurité publique d'exercer un leadership dans le milieu de l'application de la loi au Canada en ce qui concerne les interventions stratégiques nationales et internationales pour lutter contre la criminalité et le désordre en contribuant à l'élaboration de politiques et de programmes appropriés. Cette activité appuie également les améliorations apportées aux services de police sur réserve grâce au financement du programme.

Avantages pour les Canadiens

L'application de la loi contribue à l'établissement d'un Canada sécuritaire et résilient grâce aux mesures visant à **établir des collectivités sûres et des services de police efficaces au Canada**. En dirigeant les efforts de collaboration des organismes du Portefeuille et des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux du milieu de l'application de la loi, le ministère de la Sécurité publique élabore des politiques et des outils efficaces en matière d'application de la loi en vue de lutter contre les crimes graves et le crime organisé et d'appuyer les opérations et les responsabilités du service de police national (Gendarmerie royale du Canada). Le Ministère reconnaît également les enjeux uniques en matière de sécurité publique des Premières nations et des collectivités inuites en leur fournissant du financement pour accroître les services de police provinciaux par l'entremise du Programme des services de police des Premières nations.



Faits saillants de la planification

Ressources Humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2009-2010		2010-2011		2011-2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
126	126 412,0	126	126 749,0	126	126 697,3

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs
Le Canada possède des collectivités sécuritaires et des services de police efficaces	Pourcentage des Canadiens qui sentent que leurs collectivités sont sécuritaires	Base de référence en cours d'élaboration
	Nombre de Premières nations et de collectivités inuites qui ont accès au Programme des services de police des Premières nations	Maintenir à 399 collectivités ou augmenter légèrement
Les rapports existants (p. ex., le Cadre de mesure du rendement ministériel, les recherches sur l'opinion publique et les indices qualitatifs et quantitatifs) seront utilisés pour évaluer le rendement du Ministère, notamment l'atteinte des résultats attendus à l'égard des mesures d'application de la loi, et pour rédiger des rapports connexes sur les indicateurs de rendement.		

En 2009-2010, le Ministère continuera de fournir de judicieux conseils au ministre, pour le soutenir dans ses responsabilités et ses obligations de reddition de comptes à l'égard de la GRC. Il faudra notamment diriger les efforts de collaboration entre la GRC et d'autres partenaires fédéraux, les provinces et les territoires, de manière à

répondre aux recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance et le changement culturel à la GRC, du rapport de 2006 du juge O'Connor intitulé *Un nouveau mécanisme d'examen des activités de la GRC en matière de sécurité nationale*, et d'autres rapports récents du Groupe de travail et du comité parlementaire concernant la nécessité de **moderniser la gestion, la gouvernance et la responsabilisation de la GRC**. Un élément important de cette activité en 2009-2010 portera sur la mise en place d'un organisme modernisé et renforcé d'examen des plaintes et de surveillance des activités de la GRC. De plus, en collaboration avec la GRC et le SCT, le ministère de la Sécurité publique analysera les options portant sur une structure de gouvernance améliorée pour la GRC, y compris la prise en compte de l'établissement d'un conseil civil de gestion, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance et le changement culturel à la GRC.

En 2007-2008, le gouvernement a confié au ministère de la Sécurité publique le mandat de **négoier et de renouveler les ententes sur les services de police** conclues avec huit provinces, trois territoires et 180 municipalités pour la prestation de services de police par la GRC. Les ententes actuelles prennent fin le 31 mars 2012. Les négociations relatives au renouvellement des ententes se poursuivront en 2009-2010.

Le ministère de la Sécurité publique fournit également des conseils stratégiques au ministre sur les questions relatives aux armes à feu. Les priorités comprennent la réforme des dispositions législatives et réglementaires portant sur **les mesures efficaces de contrôle des armes à feu et le respect des règles à cet égard** de façon à favoriser la sécurité publique et à éliminer les fardeaux administratifs inutiles. Par exemple, en collaboration avec ses partenaires, le ministère de la Sécurité publique appuiera l'intention du gouvernement de présenter de nouvelles modifications législatives en 2009-2010 afin d'éliminer l'obligation d'enregistrer les armes à feu sans restriction et d'introduire des mesures visant à assurer le respect des exigences prévues dans la *Loi sur les armes à feu*.

Le rôle du Ministère en matière de lutte contre le crime organisé en est un d'élaboration de politiques et de coordination. Grâce au **Comité national de coordination sur le crime organisé**, le ministère de la Sécurité publique rassemble les organismes d'application de la loi avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux afin d'élaborer des stratégies et des politiques qui permettront d'assurer un lien direct entre le milieu de l'application de la loi et les décideurs du secteur public. En 2009-2010, le Ministère renforcera le travail du Comité national de coordination sur le crime organisé en élaborant des stratégies de lutte contre le crime organisé, y compris l'élaboration du plan d'action fédéral, provincial et territorial de lutte contre le crime organisé et, en collaboration avec les provinces et les territoires, en renforçant les mesures de protection des témoins au Canada.

Environ 405 collectivités des Premières nations tirent avantage des améliorations apportées aux services de police provinciaux par l'entremise du soutien financier offert dans le cadre du **Programme des services de police des Premières nations (PSPPN)**. Afin d'évaluer le rendement du programme, le Ministère utilisera des données quantitatives et des indices qualitatifs. Les renseignements, notamment le nombre d'agents, le nombre d'ententes et la population desservie, seront évalués

régulièrement et les résultats seront intégrés à l'évaluation globale du programme qui doit être effectuée en 2010-2011.

Afin d'assurer la sécurité pendant les **Jeux olympiques et paralympiques de 2010**, le ministère de la Sécurité publique appuiera les efforts de collaboration en confirmant l'état de préparation et l'interopérabilité des opérations de sécurité des partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux. Pour ce faire, le Ministère utilisera le Cadre de gestion de l'examen de la capacité (CGEC), lequel permet d'assurer la surveillance et le suivi des tâches liées à la sécurité pendant les Jeux olympiques. Ce Cadre comprend deux examens : le premier examen portera sur les mesures de planification entreprises jusqu'à présent et il permettra de déterminer les lacunes opérationnelles (date d'achèvement : avant février 2009); le deuxième examen mènera à une déclaration sur la préparation de chaque ministère, organisme ou partenaire participant (à être complété avant novembre 2009).



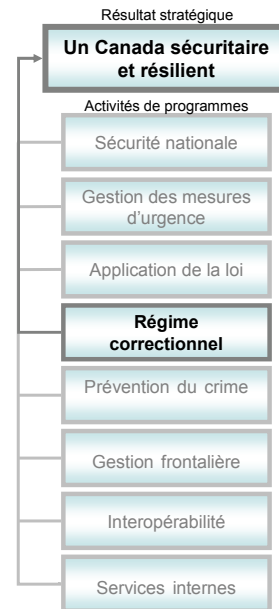
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services ou les initiatives liés à cette activité de programmes, veuillez consulter le site <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Régime correctionnel

La présente activité de programmes élabore des propositions législatives et des politiques visant à régir les affaires correctionnelles, la mise en liberté sous condition et les questions relatives à la justice pénale. Elle s'emploie également à élaborer et à mettre en œuvre des approches novatrices de la justice communautaire et à mettre ses compétences spécialisées et ses ressources en matière de recherche à la disposition de la collectivité des services correctionnels et du public.

Avantages pour les Canadiens

Le régime correctionnel s'emploie à créer un Canada sécuritaire et résilient en travaillant avec le Service correctionnel du Canada afin d'assurer la **réinsertion efficace et sans risque des délinquants admissibles dans les collectivités canadiennes**. Cette activité de programmes vise à examiner régulièrement les dispositions législatives afin de déterminer si elles sont toujours pertinentes, si elles doivent être modifiées ou si de nouvelles dispositions doivent être mises en place afin de mieux protéger les canadiens. De plus, le Ministère gère des programmes qui renforcent la capacité et qui favorisent la gestion communautaire et la réinsertion efficaces des délinquants admissibles, comme des programmes de subventions et de contributions pour des projets en matière de justice pénale à l'échelle du Canada.



Faits saillants de la planification

Ressources Humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2009-2010		2010-2011		2011-2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
29	7 411,4	27	7 040,6	27	7 040,6

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs
Réinsertion efficace et sans risque des délinquants admissibles dans les collectivités canadiennes	Taux de réussite de la mise en liberté sous condition tel qu'il est indiqué dans l'aperçu statistique annuel du système correctionnel et de la mise en liberté sous condition du Ministère	≥ 58%
Les collectivités autochtones possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour assumer les responsabilités liées aux services correctionnels et à la guérison	Nombre de collectivités autochtones qui sont prêtes à assumer les responsabilités liées aux services correctionnels et à la guérison	Augmentation de 50 % dans les communautés autochtones (augmentation de 4 communautés en 2008-2009 à 8)
Les rapports existants (p. ex., le Cadre de mesure du rendement ministériel) seront utilisés pour évaluer le rendement du Ministère, notamment l'atteinte des résultats attendus en matière de services correctionnels, et pour rédiger les rapports connexes sur les indicateurs de rendement et les objectifs.		

En 2009-2010, les propositions seront examinées en vue d'améliorer l'efficacité du **Registre national des délinquants sexuels** comme outil utilisé par les policiers pour renforcer la sécurité publique. Le rapport sur les résultats attendus reposera sur les commentaires du milieu policier concernant leur utilisation du Registre et ses répercussions sur les enquêtes criminelles menées relativement aux crimes de nature sexuelle.

Le régime correctionnel s'emploiera à mettre en place un programme permanent de propositions de **réformes législatives correctionnelles**. Ce programme appuiera le rôle de leadership national du ministre en matière de questions correctionnelles et contribuera à la réinsertion des délinquants admissibles dans les collectivités canadiennes. Le taux de réussite des délinquants mis en liberté sous condition selon l'Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, établi par le Ministère chaque année, serviront pour mesurer la réussite du Programme.

Le Ministère continuera ses efforts afin **d'améliorer les possibilités pour les collectivités autochtones** d'assumer de plus grandes responsabilités à l'égard du traitement des délinquants, des victimes et de leurs familles au sein des processus traditionnels de guérison et de bien-être. Cette initiative s'emploiera à fournir des renseignements et des conseils aux collectivités autochtones afin de leur permettre de choisir d'assumer ou non la responsabilité des services correctionnels et de la guérison par l'entremise de la publication d'un maximum de trois rapports et évaluations, de la participation à un maximum de dix réunions communautaires et à au moins deux conférences.

Enfin, l'élaboration de **pratiques exemplaires fondées sur la recherche** visant à réduire la récidive et à améliorer la sécurité publique se fera par l'entremise d'études empiriques visant à améliorer les outils d'évaluation des délinquants et les pratiques d'intervention. La réussite du programme se mesure par l'adoption de nouveaux instruments de gestion du risque et de nouvelles interventions par nos partenaires provinciaux, territoriaux et fédéraux.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services ou les initiatives liés à cette activité de programmes, veuillez consulter le site <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Prévention du crime

Cette activité de programmes porte sur l'élaboration de programmes et de politiques visant à réduire les comportements criminels dans les groupes visés au sein de la population. Elle appuie également la mise en œuvre, dans les collectivités locales, d'initiatives sur la prévention du crime fondées sur la recherche en fournissant du financement, des connaissances reposant sur la pratique, des outils et du soutien.

Avantages pour les Canadiens

La prévention du crime s'emploie à créer un Canada sécuritaire et résilient en travaillant en vue de **réduire les infractions dans les groupes visés au sein de la population, notamment les enfants et les jeunes à risque et les récidivistes à risque élevé**. En exerçant un leadership national en matière de pratiques efficaces et efficientes axées sur les facteurs de risque liés aux infractions, le ministère de la Sécurité publique contribue à l'adoption de mesures efficaces de prévention du crime dans les collectivités canadiennes. Le Ministère élabore et communique des politiques et des connaissances pratiques, et il gère des programmes de financement à l'appui de projets communautaires de prévention du crime grâce à des subventions et des contributions limitées dans le temps.



Faits saillants de la planification

Ressources Humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2009-2010		2010-2011		2011-2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
96	64 434,7	96	64 434,4	86	57 238,6

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs
Diminution des infractions parmi les populations visées (jeunes à risque et récidivistes à risque élevé)	Pourcentage de propositions de projets approuvées reposant sur des renseignements fondés sur des recherches pour l'élaboration de mesures d'intervention à l'intention des enfants et des jeunes à risque et des récidivistes à risque élevé	≥ 80%
	Nombre de personnes à risque qui ont participé aux programmes financés par le Centre national de prévention du crime	Base de référence en cours d'élaboration

En vue de donner suite aux résultats, le Ministère utilisera un système de gestion des renseignements conçu sur mesure pour saisir une grande variété de données sur les projets présentés dans le cadre des programmes de subventions et de contributions du Centre national de prévention du crime du ministère de la Sécurité publique. Le système a été conçu afin de fournir des renseignements utiles pour la surveillance, l'établissement de rapports et le développement de connaissances. En plus de ce système, le Ministère utilisera d'autres mécanismes internes pour assurer le suivi des résultats, notamment des vérifications et des évaluations des répercussions pour des projets désignés.

Le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec les provinces et les territoires, gère la **Stratégie nationale pour la prévention du crime** (SNPC), qui constitue le cadre de prévention du crime au Canada. Dans le Budget de 2008, le gouvernement du Canada a augmenté le financement permanent de 30 M\$, pour un financement permanent de près de 63 M\$ par année pour la SNPC. Cette augmentation des ressources reflète l'engagement du Canada visant à inclure des mesures efficaces de prévention du crime dans sa réponse à la criminalité et à la sécurité publique.

Dans le cadre de la période de planification 2009-2010, le Ministère mettra l'accent sur le développement et la communication de **connaissances pratiques**, et il favorisera la mise en œuvre de **programmes et de modèles pour prévenir la criminalité** à l'échelle du Canada. Pour ce faire, le Ministère financera des interventions s'étendant sur plusieurs années et axés plus précisément sur les groupes prioritaires suivants :

- les enfants entre 6 et 11 ans, pour tenter de prévenir l'initiation à la délinquance dès les premières manifestations de comportements antisociaux;
- les jeunes entre 12 et 17 ans pour réduire les pressions exercées par des facteurs de risque connus chez ceux qui sont les plus vulnérables incluant ceux qui ont eu des démêlés avec la justice;
- les jeunes adultes entre 18 et 24 ans, notamment lorsqu'ils ont un passé délinquant.

De plus, le Ministère surveillera la mise en œuvre d'interventions fondées sur des données de recherche dans le cadre du **Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes**. Ces interventions sont destinées à empêcher les jeunes d'adhérer à des gangs ou à les aider à quitter les gangs. Le Fonds appuie des projets s'étendant sur plusieurs années dans des collectivités désignées afin de favoriser l'orientation des jeunes en matière d'emploi, d'éducation et d'activités sociales positives.

À titre de partenaire dans le cadre du volet prévention de la **Stratégie nationale antidrogue**, le ministère de la Sécurité publique continuera d'accorder une partie des fonds pour la prévention du crime à l'appui de projets fondés sur des données de recherche visant à améliorer la présence de facteurs de protection et à réduire les facteurs de risque qui sont le plus étroitement liés à la toxicomanie et aux crimes qui y sont associés.

Le ministère de la Sécurité publique gère également le **Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque**. Ce Programme pilote vise à améliorer la sécurité des collectivités qui risquent de faire l'objet de crimes inspirés par la haine, en assurant un soutien pour l'amélioration de l'infrastructure de sécurité aux institutions sans but lucratif les plus importantes dans une collectivité (notamment, les institutions provinciales reconnues, les lieux de culte et les centres communautaires). En consultation avec les collectivités canadiennes, le Programme pilote permettra de distribuer jusqu'à 1,5 M\$ aux bénéficiaires d'ici la fin de l'exercice 2008-2009. Le Programme pilote sera évalué en 2009-2010, afin de déterminer s'il est nécessaire et viable à long terme, et dans quelle mesure il contribue à lutter contre le crime et à établir des collectivités plus sûres.



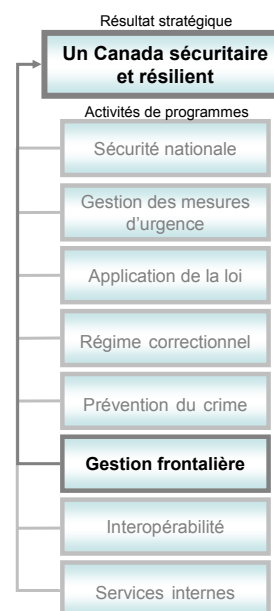
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services ou les initiatives liés à cette activité de programmes, veuillez consulter le site <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Gestion frontalière

Cette activité de programmes porte sur le leadership stratégique fédéral et elle vise à fournir des conseils sur la gestion générale des frontières par le gouvernement fédéral et sur la poursuite d'initiatives précises sur les frontières, notamment l'application de la loi en matière de questions transfrontalières afin de s'assurer d'atteindre les objectifs en matière de sécurité tout en facilitant le commerce et les déplacements.

Avantages pour les Canadiens

La gestion frontalière contribue à un Canada sécuritaire et résilient en veillant à assurer la présence de **frontières efficaces et sûres qui facilitent le commerce et les déplacements légitimes**. Des frontières sûres et efficaces sont des éléments essentiels à notre sécurité nationale et à notre bien-être économique. Le ministère de la Sécurité publique collabore avec des intervenants importants (ASFC, GRC, SCRS, Citoyenneté et immigration Canada, Transports Canada, le ministère des Affaires étrangères et les É.-U.) afin de garder les risques loin de notre pays, tout en favorisant le commerce transfrontalier essentiel pour l'économie du Canada.



Faits saillants de la planification

Ressources Humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2009-2010		2010-2011		2011-2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
19	2 093,4	18	2 103,4	18	2 014,1

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs
Frontières efficaces et sûres qui facilitent le commerce et les déplacements légitimes	Pourcentage de respect des normes sur les temps d'attente à la frontière (personnes et biens)	Base de référence en cours d'élaboration
	Nombre de personnes à qui on a refusé le droit d'entrée au Canada ou qui ont été renvoyées du Canada	Base de référence en cours d'élaboration
Les rapports existants (p. ex., le Cadre de mesure du rendement ministériel) seront utilisés pour évaluer le rendement du Ministère, notamment l'atteinte des résultats attendus en matière de gestion frontalière, et pour rédiger des rapports connexes sur les indicateurs de rendement.		

Le meilleur moyen d'obtenir une frontière efficace et sécuritaire est par l'entremise d'une infrastructure adéquate et bien placée, du développement et de l'utilisation de technologies, de programmes, de méthodes et de protocoles axés sur le risque, d'une application transparente de la loi et d'une coopération continue en matière d'application des lois. Ainsi, le Ministère dirige les efforts de collaboration avec les organismes du Portefeuille, ainsi qu'avec d'autres ministères et les É.-U., sur les politiques, les initiatives et les stratégies mises en place en vue d'appuyer les mesures de sécurité et de collaboration à la frontière.

À l'appui des résultats attendus, les priorités ministérielles de l'activité de programmes sur la gestion frontalière en 2009-2010 comprennent l'élaboration d'une « vision frontalière » canadienne visant à améliorer la gestion frontalière. La mise en œuvre de cette vision reposera sur la poursuite d'initiatives précises de sécurité frontalière et de facilitation. On mesurera la réussite du programme en fonction de l'efficacité des initiatives frontalières et de leur contribution à la sécurité, à la compétitivité et au bien-être économique du Canada et des États-Unis.

En 2009-2010, le ministère de la Sécurité publique mettra l'accent sur le développement et la mise en œuvre d'une entente cadre (aussi connue sous le nom de **Shiprider**), afin de régir les opérations intégrées d'application de la loi aux frontières maritimes. Cette entente cadre facilitera la conduite uniforme et ininterrompue d'opérations d'exécution de la loi aux frontières, ainsi que l'utilisation optimale des ressources existantes afin d'assurer la sécurité aux frontières. Les étapes comprendront l'achèvement des négociations relatives à une entente avec les États-Unis, le dépôt de l'entente au Parlement, ainsi que l'élaboration et la proposition des dispositions législatives à l'appui de l'entente.

Afin de renforcer l'intégrité des frontières (tout particulièrement les moyens de mettre un terme au trafic illégal d'armes au Canada) le Ministère travaillera en collaboration avec les partenaires du Portefeuille et avec d'autres partenaires fédéraux, ainsi qu'avec ses homologues provinciaux, afin de faire progresser les options relatives à un projet pilote dans la province de Québec visant à patrouiller les routes et les passages maritimes sans surveillance entre le Canada et les États-Unis.

Le **Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis** rassemble les ministres canadiens de la Sécurité publique et de la Justice, le procureur général des États-Unis, la Secrétaire à la Sécurité intérieure des États-Unis, ainsi que plus de 120 hauts fonctionnaires gouvernementaux du Canada et des États-Unis dans le but de les amener à déterminer et à résoudre les obstacles opérationnels et stratégiques transfrontaliers en matière d'application de la loi et de justice. Les États-Unis seront l'hôte du prochain Forum qui devrait avoir lieu à l'automne 2009. Le ministère de la Sécurité publique coordonnera les efforts canadiens et collaborera avec les fonctionnaires américains afin de mener des évaluations conjointes de la menace (p. ex., application de la loi aux frontières), des analyses conjointes (p. ex., trafic d'armes à feu), des projets pilote de collaboration entre les services d'application de la loi (p. ex., interopérabilité et échange de personnel), et de rédiger des rapports sur des enquêtes conjointes transfrontalières en matière d'application de la loi. De plus, le Forum de 2009 comprendra des éléments liés aux Jeux olympiques de 2010 à Vancouver.

Le Ministère obtiendra l'engagement de la nouvelle administration américaine à l'égard de la collaboration et des engagements bilatéraux en matière de gestion des urgences transfrontalières déterminés pendant les **Sommets des leaders nord-américains** qui ont eu lieu à Montebello et à la Nouvelle-Orléans. Cet engagement portera notamment sur la mise en œuvre du protocole stratégique entre le Canada et les États-Unis visant à assurer la gestion de la circulation des produits et des personnes à la frontière pendant et après une situation d'urgence.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services ou les initiatives liés à cette activité de programmes, veuillez consulter le site <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Interopérabilité

Cette activité de programmes vise à améliorer l'échange d'information entre les ministères et les organismes fédéraux qui ont une responsabilité sur le plan de la sécurité publique. L'objectif consiste à maximiser les possibilités d'échanger des renseignements avec les autres organismes et à minimiser les risques pour les citoyens tout en respectant les droits à la protection des renseignements personnels.

Avantages pour les Canadiens

L'interopérabilité s'emploie à créer un Canada sécuritaire et résilient en s'assurant que **l'information sur les objectifs de sécurité publique est échangée de façon sûre, intégrée et en temps opportun**. Dans le secteur de la sécurité publique, cela signifie la possibilité pour les organismes gouvernementaux et les organisations de mettre en commun l'information pertinente au moment opportun, dans le but de préserver la sécurité des Canadiens. Par conséquent, le ministère de la Sécurité publique dirige les efforts de collaboration avec les partenaires de la sécurité publique en vue d'élaborer des politiques, des stratégies et des initiatives portant sur les lacunes en matière d'échange de renseignements et d'interopérabilité de manière à accroître la sécurité nationale, les interventions relatives à la gestion des mesures d'urgence et la sécurité publique pour les Canadiens.



Faits saillants de la planification

Ressources Humaines (ETP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2009-2010		2010-2011		2011-2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
15	3 456,9	15	3 456,9	15	3 456,9

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs
L'information sur les objectifs de sécurité publique est échangée de façon intégrée et en temps opportun	Nombre de ministères et organismes responsables de la sécurité publique participant aux activités d'interopérabilité et d'échange de l'information	≥26
Les rapports existants (p. ex., le Cadre de mesure du rendement ministériel) seront utilisés pour évaluer le rendement du Ministère, notamment l'atteinte des résultats attendus en matière d'interopérabilité, et pour rédiger des rapports connexes sur les indicateurs de rendement.		

À l'appui des résultats attendus, les priorités ministérielles pour l'activité de programmes sur l'interopérabilité en 2009-2010 porteront principalement sur le développement de solutions technologiques et stratégiques en vue de faciliter l'échange de renseignements en temps opportun et de manière sûre et intégrée au sein du secteur fédéral de la sécurité publique. À l'appui de la Stratégie nationale de cybersécurité, de la continuité de l'État constitutionnel, de la gestion des mesures d'urgence et en vue de remédier aux lacunes déterminées par le Bureau du

vérificateur général concernant la sûreté des échanges d'information entre les ministères fédéraux, le ministère de la Sécurité publique coordonnera ses efforts avec ceux des ministères concernés afin de déterminer des options visant à maintenir le **Réseau de communications secrètes** pour l'exercice 2009-2010 et de préparer une proposition en vue d'obtenir un financement à long terme pour ses opérations.

Afin de remédier aux lacunes en matière d'interopérabilité vocale au Canada, y compris les résultats du rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense intitulé *La protection civile au Canada*, le Ministère appuiera les efforts de collaboration avec ses partenaires de la sécurité publique (p. ex., GRC) visant à élaborer et à faire progresser une stratégie nationale pour le **Plan canadien d'interopérabilité vocale**, y compris la détermination des exigences requises pour l'établissement de communications interopérables avec les premiers intervenants.

Pour mieux coordonner les opérations visant l'interopérabilité, le Ministère continuera d'encourager activement les partenaires de la sécurité publique à dialoguer constamment pour trouver des façons d'améliorer la communication de renseignements et pour élaborer et mettre en œuvre des solutions compatibles. Pour ce faire, un rapport d'analyse sur les lacunes sera rédigé chaque année et on en assurera le suivi.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services ou les initiatives liés à cette activité de programmes, veuillez consulter le site <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Services internes

Les services internes (faisant partie intégrante de l'AAP), comprennent les activités et les ressources connexes à l'appui du travail effectué dans le cadre des autres activités de programmes. Ils fournissent les principaux services ministériels.

Ressources financières (en milliers de dollars)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012
45 536,7	45 165,6	44 035,5

Ressources Humaines (ETP)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012
354	354	354

Faits saillants de la planification

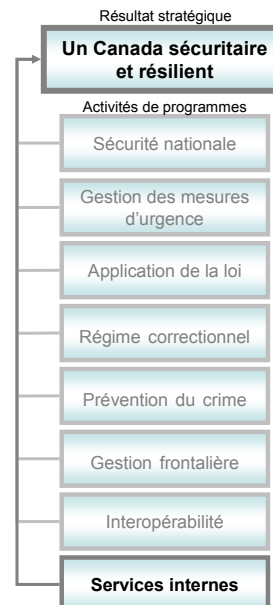
En 2008-2009, le ministère de la Sécurité publique a examiné la correspondance entre ses ressources et ses activités prioritaires. Il a cerné plusieurs secteurs de gestion prioritaires qui devraient être examinés en profondeur et modifiés en 2009-2010.

En 2009-2010, le ministère de la Sécurité publique continuera de renforcer sa capacité interne en matière de politiques, de programmes et de services administratifs dans les secteurs prioritaires. Le Ministère continuera de renforcer ses relations au sein du Portefeuille et avec les autres ministères et les organismes centraux.

Le ministère de la Sécurité publique analysera les résultats du **Sondage de 2008 auprès des fonctionnaires fédéraux** afin d'évaluer les progrès accomplis par le Ministère depuis le Sondage de 2005 et de déterminer les secteurs sur lesquels il doit se pencher. Les renseignements sur les ressources humaines permettront aux gestionnaires de déterminer les secteurs prioritaires et de donner suite aux résultats du sondage. Ainsi, le Ministère déterminera les initiatives requises (programmes, politiques, outils, etc.) pour donner suite aux lacunes soulevées par les employés dans le milieu de travail. Ces initiatives feront partie intégrante des processus de planification des ressources humaines et des opérations du Ministère pour l'exercice 2010-2011.

Le Ministère renforcera sa fonction de **vérification interne** en poursuivant la mise en œuvre de son programme interne d'amélioration et d'assurance de la qualité et en établissant un comité ministériel de vérification composé de membres provenant de l'extérieur de la fonction publique.

Le ministère de la Sécurité publique continue d'améliorer la résilience et la sécurité de l'infrastructure de la **gestion de l'information (GI) et de la technologie de l'information (TI)** grâce à un programme permanent de gestion des risques qui comprend des évaluations des menaces et des risques et des évaluations de la vulnérabilité, un programme actif de sensibilisation et de formation et un programme de gestion des incidents qui s'intégrera au programme gouvernemental de gestion des incidents. Des efforts soutenus sont nécessaires afin d'assurer l'application uniforme



et régulière des mesures de sécurité relative à la GI et à la TI, notamment la mise en œuvre continue du plan de continuité des opérations visant à s'assurer que le Ministère est en mesure de faire face aux interruptions.

Le ministère de la Sécurité publique entreprendra la mise en œuvre d'une fonction ministérielle **d'évaluation** afin de s'assurer qu'il respecte les politiques, les normes et les directives liées à l'évaluation. Un comité d'évaluation ministériel sera mis en place afin d'appuyer et de surveiller la fonction d'évaluation et les responsabilités de la gestion découlant des évaluations et des documents connexes. La fonction d'évaluation sera mise en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2009-2010.

En 2009-2010, le ministère de la Sécurité publique poursuivra la mise en œuvre de la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats (PSGRR). Les activités principales comprennent l'achèvement du **cadre de mesure du rendement (CMR)** du Ministère et l'élaboration des principales mesures de rendement pour le résultat stratégique du Ministère. Le Ministère améliorera également les mécanismes utilisés pour la gestion du rendement dans tous ses Secteurs. On s'assurera de fournir aux gestionnaires les renseignements sur le rendement en temps opportun afin qu'ils puissent prendre des décisions opérationnelles efficaces, et afin de faciliter la capacité du Ministère de rendre compte des résultats au Secrétariat du Conseil du trésor, aux parlementaires et à la population en général.

En s'appuyant sur les succès de l'an dernier, le ministère de la Sécurité publique améliorera son **Plan intégré des ressources humaines et des activités**. Le plan de 2009-2010 tirera avantage d'un processus amélioré et il décrira l'intégration accrue des activités de planification des ressources humaines, des finances et des opérations. Le Ministère achèvera également le cadre de gestion des risques. En 2008-2009, le ministère de la Sécurité publique avait entrepris la rédaction de la première ébauche de la politique et du cadre de gestion intégrée des risques. En 2009-2010, le Ministère finalisera le cadre et la politique, et il élaborera un profil de risque organisationnel.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services ou les initiatives liés à cette activité de programmes, veuillez consulter le site <http://www.securitepublique.gc.ca>.

Section III : Renseignements supplémentaires

Tableaux d'informations supplémentaires disponibles électroniquement

Les versions électroniques des tableaux suivants sont disponibles et peuvent être consultées sur le site Web du SCT, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/estsd-bddc/index-fra.asp>.

- ☞ Tableau 1 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ☞ Tableau 2 : Achats écologiques
- ☞ Tableau 3 : Stratégie de développement durable
- ☞ Tableau 4 : Initiatives horizontales
- ☞ Tableau 5 : Vérifications internes
- ☞ Tableau 6 : Évaluations
- ☞ Tableau 7 : Sources des revenus non disponibles
- ☞ Tableau 8 : Sommaire des dépenses en capital par activité de programmes

Personnes-ressources pour obtenir de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le Rapport sur les plans et les priorités, vous pouvez communiquer avec les personnes suivantes de notre Ministère :

Nom	Titre	Téléphone
Suzanne Hurtubise	Sous-ministre de la Sécurité publique	613-991-2895
Myles Kirvan	Sous-ministre délégué de la Sécurité publique	613-949-0322
Robert B. Cormier	Sous-ministre adjoint intérimaire, Sécurité de la population et des partenariats	613-993-4325
Lynda Clairmont	Sous-ministre adjointe, Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	613-990-4976
Stéphanie Durand	Directrice générale intérimaire, Communications	613-991-2799
Daniel Lavoie	Sous-ministre adjoint délégué intérimaire, Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	613-990-2743
Elisabeth Nadeau	Sous-ministre adjointe, Gestion ministérielle	613-990-2615
Kristina Namiesniowski	Sous-ministre adjointe, Politiques stratégiques	613-949-6435
Eva Plunkett	Inspectrice générale du SCRS	613-949-0675
Richard Wex	Sous-ministre adjoint, Police et application de la loi	613-990-2703



Des renseignements supplémentaires sur le Ministère sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.securitepublique.gc.ca>.